

**Mairie de
ST GERMAIN DE GRAVES**
Le Bourg
33490 ST GERMAIN DE GRAVES

**PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 FEVRIER 2022

*Téléphone : 05.56.76.41.07
mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr*

Le 15 février 2022, à 19 h 05,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint Germain de Grave** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence du Maire.
Date de la convocation : le 07 février 2022.

Présents : Manuel MORENO, Thierry DUC, Denis CHAUSSIE, Mathilde CHAUMARAT, Jérôme DEZELUS, Anne LARRAT, Sandrine OUDOT, Katia PUEYO, Roger SOUQUIERE

Absents représentés : M. FERMIS Laurent par M. CHAUSSIE Denis, Mme DARMENDRAIL Marie-Laurence par M. DEZELUS Jérôme

Secrétaire de la séance : M. DEZELUS Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 17/01/2022 ;
- Retrait de la délibération concernant la mise en place d'un service d'aide par la mairie aux particuliers ;
- Rajout d'une délibération pour contrat de prestations de services (espaces verts, bricolage...).

Délibérations à prendre :

- 1 / Motion sur la non-participation financière pour la LGV.
- 2 / Mise en place d'un service d'aide par la mairie aux particuliers résidant sur la commune pour bricolage, entretien espaces verts... .
- 3 / Cidex au lieu-dit "la Julidière".
- 4 / Validation de la mise à disposition d'un terrain pour implantation d'une bâche incendie.
- 5 / Participation au S.I.R.P. du haut Benauge.

Questions diverses :

- 1 / Débat d'orientation budgétaire avec validation des devis : routes, entretien bâtiments.
- 2 / Programmation pour travaux communaux.
- 3 / Présentation des résultats du SIVOM.
- 4 / Communication pour la machine à pain.
- 5 / Choix du repas des aînés.

Délibérations du conseil :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire quelques modifications dans l'ordre du jour, à savoir :

- Retrait de la délibération pour la mise en place d'un service d'aide par la mairie aux particuliers : cette délibération n'est plus à prendre car l'agent technique en contrat à durée déterminée n'a pas souhaité renouveler son contrat. La mairie de Langon lui a proposé un poste avec titularisation. Il rappelle que la commune ne pouvait pas se permettre de lui proposer une titularisation à ce jour car l'agent titulaire est en congé longue maladie et les frais seraient trop importants.
- Proposition de remplacer cet agent par un auto-entrepreneur pour une quotité de 8 à 24 heures semaines suivant les besoins de la commune. Monsieur le Maire fait part d'un modèle de convention pouvant convenir à cette demande.

L'assemblée accepte ces modifications.

MOTION SUR GPSO (DE 007 2022)

Pour donner suite au courrier du 03 janvier 2022 à destination de la CDC sud Gironde, la commune de Saint Germain-de-grave lors du conseil municipal du 15 février dernier, s'est prononcée défavorablement quant au financement du projet de réalisation du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO).

Et ce à la vue du contexte économique tant sur la baisse des dotations que de l'accompagnement financier du Conseil Départemental.

Cette décision ne remet pas en question l'utilité ou non de ce projet.

IMPLANTATION CIDEX LIEU-DIT "LA JULIDIÈRE" - DE 008 2022

Monsieur le Maire fait part de la dangerosité pour les employés de la Poste pour la distribution du courrier au lieu- dit "La Julidière" - Saint Germain-de-Grave.

Il propose de faire la demande à la Poste d'une implantation d'un Cidex de 6 cases afin de faciliter cette distribution (arrêts fréquents sur route départementale très dangereuse et impact visuel de boîtes individuelles).

Cette implantation pourrait être identique au Cidex implanté devant la Mairie avec convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de valider cette demande.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de la Poste.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES - DE 009 2022

L'agent communal en contrat à durée déterminée, en remplacement de l'agent titulaire en position de congé maladie, ne souhaite pas renouveler les contrats à durée déterminée à la suite d'une proposition de poste à durée indéterminée d'une autre collectivité.

Afin de pourvoir aux tâches de multi-services (entretien des espaces verts, petit bricolage), Monsieur le Maire propose que la commune fasse appel à un auto-entrepreneur avec convention suivant les prestations demandées pendant la durée de l'absence de l'agent titulaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de M. Le Maire.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

IMPLANTATION D'UNE BACHE INCENDIE AU LIEU-DIT "VIMENEY" PARCELLE B317- DE 010 2022

Afin de palier à la sécurité incendie sur le territoire de Saint Germain-de-Grave, les services des Pompiers ont préconisé des emplacements avec validation de la commune.

Une bâche incendie serait nécessaire pour couvrir les besoins incendies sur ce secteur de la commune.

Les propriétaires de la parcelle cadastrée B 317 au lieu-dit "VIMENEY", M. et M. CHAUMARAT, proposent de mettre à la disposition de la commune une partie de cette parcelle pour l'implantation d'une bâche incendie aux frais de la commune avec convention concernant les préconisations (remboursement des frais relatifs à la consommation d'eau (sur relevé), entretien du site).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 Voix Pour et 1 abstention de Mme CHAUMARAT :

- ACCEPTE la proposition de cette mise à disposition avec convention ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE. - DE 011 2022

À la suite de la dissolution du Regroupement Pédagogique avec les communes de Verdélais et de Semens, les parents peuvent inscrire leurs enfants dans les écoles des autres communes après validation d'une convention définissant les frais annuels de scolarité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider ces frais de participations sur listage fourni par les communes concernées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de participer à ces frais de scolarité.
- DEMANDE à M. Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- DIT que les crédits seront ouverts sur le budget.

Informations diverses :

1 / Travaux à l'Eglise : les travaux de maçonnerie sont finis depuis le 18/02/2022.

2 / Implantation de la Machine à pains : La convention avec la boulangerie « Les Délices de Claude » de Sauveterre-de-Guyenne a été signée. Une grande communication devra être faite pour que ce service soit rentable. Mme OUDOT Sandrine demande le devenir des invendus. Monsieur le Maire posera la question au boulanger.

3 / Travaux de nettoyage dans l'immeuble au lieu-dit 3cheval Blanc » : L'entreprise THIBAL proposait un passage le 16 février. Il n'est pas possible pour les élus de se monopoliser pour cette date. Les travaux seront reportés dans trois mois.

4 / Compte-rendu de la Commission Finances de la CdC Sud Gironde : Monsieur le Maire fait part de la présentation des finances à ce jour. Il manquerait 450 K€ pour équilibrer le budget.

5 / Choix du repas des aînés.

6 / Compte-rendu de la réunion du SIVOM par M. SOUQUIERE Roger.

Comité syndical SIVOM de St Brice le 25 /01/22

Marché 2022-2027 de prestation SPANC attribuée à la SAUR (1 seule réponse à l'appel d'offre)

Environ 2000 installations (soit 5600 habitants) sur le territoire du syndicat (adhésion de St Germain en 2003). Accord du comité pour l'augmentation de prestations assurées par la SAUR.

Contrôle périodique des installations existantes tous les 6 ans	Passage de 90€ à 96€	8€ par semestre sur 6 ans facturés par la SAUR sur la facture d'eau
Contrôle de la conception et de la réalisation	Passage de 180€ à 220 €	Facturé par le syndicat
Contrôle de la réalisation non conforme	Passage de 120€ à 150€	Facturé par le syndicat
Contrôle occasionnel (vente)	107,80 €	Facturé par la SAU

Tarif aux frais de raccordement d'un usager au réseau d'assainissement collectif :

Nombre d'abonnés 346 , potentiel 370 communes Bellebat, Gornac Saint Brice. Passage de 3000 à 4000€

Bilan 2020 Eau potable : 20 communes .

3142 abonnés + 0,87% par rapport à 2019

Rendement du réseau 75,2%

Linéaire de canalisation : 258 km

Qualité de l'eau : conforme par l'ARS = nbre de contrôle 33

Prestataire SAUR depuis 2009

7 / Logements communaux : un logement se libère au 01/05/2022. L'agence immobilière missionnée par la mairie sera contactée pour la recherche d'un locataire.

8 / Travaux pour implantation de l'esplanade LACAMPAGNE : un planning est établi entre élus pour que les travaux soient terminés pour le 26/05/2022.


Denis CHAUSSIÉ



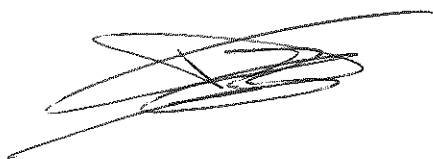
Manuel MORENO



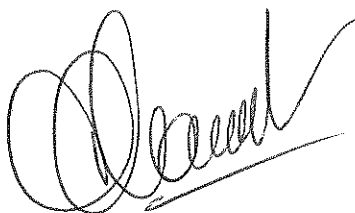
SOUQUIÈRE Roger



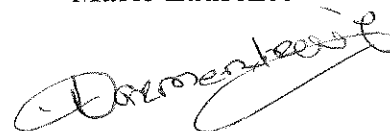
DÉZÉLUS Jérôme



CHAUMARAT Mathilde



DARMENDRAIL Marie-Laurence



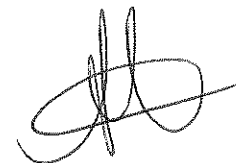
Thierry DUC



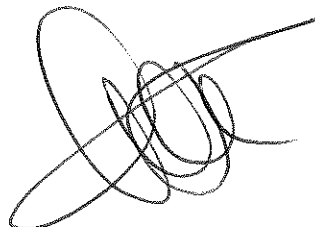
Laurent FERMIS

EXCUSE

LARRAT Anne



OUDOT Sandrine



PUEYO Katia

